

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 22 juillet 2022 relative à l'intérim des fonctions de chef du bureau des concessions et de la régulation économique aéroportuaire

NOR : TREA2221840S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur du transport aérien,

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale des ministères chargés de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale des ministères chargés de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer ;

Vu la note du 20 décembre 2019 portant organisation de la direction du transport aérien ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Pierre BASTARD, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef du bureau des concessions et de la régulation économique aéroportuaire, est chargé d'exercer, par intérim, les fonctions attribuées au chef de ce bureau à la direction du transport aérien à compter du 18 juillet 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 22 juillet 2022

Le directeur du transport aérien,
Marc Borel